

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

Absent : aucun

N°33 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VINEZAC SAUVEGARDER POUR TRANSMETTRE :

M. Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de l'association Vinezac Sauvegarder pour Transmettre pour un montant de 519.00€. Cette aide doit servir à financer la sonorisation de la fête de la musique. Mme MALLON, adjointe aux affaires culturelles et associatives, signale que la commission est favorable pour le montant demandé.

Après délibération le Conseil à l'unanimité a décidé de verser une subvention d'un montant de 519€.

N°34 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA ROUTE DES EGLISES ROMANES :

M. Monsieur le Maire lit la demande déposée par l'association La Route des églises romanes, à savoir une subvention pour les aider à assurer le fonctionnement de leur association. Le but de cette association est de faire connaître le patrimoine roman de nos vallées par des manifestations culturelles, visites guidées, randonnées sur les sentiers pédestres reliant les 17 églises romanes et l'édition d'un dépliant.

Après avis favorable de la commission, Monsieur le Maire propose une aide de 120,00€.

Après délibération le Conseil à l'unanimité a décidé de donner une subvention d'un montant de 120.00€.

N°35 : DECISION A PROPOS DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017 :

Monsieur le Maire expose que le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours et demi.

Il permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs Conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Monsieur le Maire indique que des communes environnantes ont demandé une dérogation pour passer à 4 jours par semaine. Il précise également que s'il faut prendre en compte l'éducation des enfants et l'apprentissage, l'idée est aussi de prendre en compte les difficultés d'organisation des temps périscolaires que rencontre la commune.

Mme GEBELIN, adjointe aux affaires scolaires, donne le résultat de l'enquête distribuée aux parents :

Sur 64 réponses, on dénombre :

- 72% des réponses pour le retour à quatre jours
- 28% pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi.

Après un tour de table, Monsieur le Maire propose que le Conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée :

Pour la semaine de 4 jours = 11 voix,

Pour la semaine de 4 jours et demi = 0

Abstentions = 4.

émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2017. Cet avis sera transmis au DASEN, pour décision de dérogation.

N°36 : CREATION D'UN POSTE AGENT POLYVALENT CONTRAT AVENIR :

Monsieur le Maire propose au Conseil de remplacer Mme RAVON Mathilde qui démissionne fin août pour suivre une autre formation, en créant à nouveau un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir.

Cette personne sera embauchée au service scolaire.

Après délibération le Conseil à l'unanimité :

- décide de créer ce poste à compter du 1^{er} septembre 2017.
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

N°37 : CREATION D'UN POSTE AGENT POLYVALENT CUI-CAE :

Monsieur le Maire propose au Conseil de remplacer Mme MASMEJEAN qui a terminé son contrat, en créant à nouveau un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif des contrats uniques d'insertion.

Cette personne sera embauchée pour le service de la cantine et l'entretien des bâtiments communaux.

Après délibération le Conseil à l'unanimité :

- décide de créer ce poste à compter du 1^{er} septembre 2017.
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DIVERS :

Travaux de l'espace public du Chalendas :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Arnaud, adjoint à la voirie et aux espaces publics.

Il souligne qu'il reste des petites finitions. Le paysagiste a terminé la mise en place, la fontaine est mise en route. Les bacs en acier corten sont en cours d'oxydation

ainsi que les plaques de décor pour les sanitaires et seront réinstallés d'ici quelques jours. Le carrelage et les faïences sont posés dans le WC. La résine autour des arbres doit être reprise par du gravier résineux. Une étude est en cours en ce qui concerne la délimitation de circulation des véhicules aux abords de l'Ehpad. Les candélabres seront posés mi-juillet.

Séance levée à 21h 15.